

DEMANDE D'ADMISSION AU BENEFICE DU CHOMAGE PARTIEL

Cette demande doit être adressée au directeur du travail et de l'emploi 12 rue de Verdun BP 141
98845 NOUMEA cedex ☎ 27 55 72 fax : 27 04 94 accompagnée d'une lettre motivée.

ETABLISSEMENT - ENTREPRISE

- Adresse :
- Raison sociale : Enseigne :
- Code APE N° RIDET
- Effectif total
- Tél : Fax : Portable :
- e-mail : Secteur d'activité :
- Redressement judiciaire :
O/N, si oui indiquer depuis quelle date :
- Liquidation judiciaire :
O/N, si oui indiquer depuis quelle date :
- L'entreprise a-t-elle bénéficié de mesures de chômage partiel au cours des 3 années précédentes :
(Dans l'affirmative, préciser les dates et les durées) :
-
- En cas d'établissements multiples, préciser quels sont les autres établissements touchés par le chômage partiel :

EFFECTIF CONCERNE PAR LE CHOMAGE PARTIEL

- effectif concerné joindre obligatoirement les contrats des salariés concernés et le dernier bulletin de salaire
- consultation des DP (obligatoire si plus de 10 salariés) (O/N) joindre obligatoirement les justificatifs
- Catégories de personnel concernées :

- Période de recours au chômage partiel du
- au

- Horaire habituel et répartition hebdomadaire : →
- Nouvel horaire hebdomadaire à la suite du recours au chômage partiel : →

| L | | M | | M | | J | | V | |
|---|-----|---|-----|---|-----|---|-----|---|-----|
| m | a-m | m | a-m | m | a-m | m | a-m | m | a-m |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

Je soussigné.....certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à Nouméa, le

Visa :